



avertissement et harcèlement moral

Par **Ghislaine**, le 14/12/2009 à 19:10

Bonjour à tous,

Je ne sais pas vraiment si ce topic a sa place dans ce forum ou dans le forum "pouvoir de l'employeur", bref, je vous expose mon problème :

Je suis employée de restauration polyvalente depuis 16 ans dans un restaurant d'entreprise, et j'ai eu affaire à de nombreux responsables avec qui je n'ai rencontré aucun problème. Seulement, mon dernier responsable est parti voilà bientôt deux ans, et un nouveau est arrivé. Celui-ci est arrogant et parle mal à l'équipe, il pousse les membres de l'équipe à bout, et depuis sa venue, j'ai rencontré des soucis de santé liés au stress et à la pression qu'il nous impose.

Celui-ci travaillait auparavant dans un autre restaurant d'entreprise, mais il avait demandé sa démission, suite à une trop mauvaise ambiance provoquée par lui-même avec ses anciens collègues.

Il y-a quelques jours de cela, alors que je travaillais seule dans l'espace de plonge-vaisselle, alors que j'ai d'habitude de l'aide, mon responsable est venu me voir, et me parler de manière agressive en me signalant que les chariots de vaisselle étaient remplis de vaisselle sales.

J'ai alors rétorqué que personne ne venait m'aider, et qu'il était normal que le travail n'avance pas vu que j'étais seule à ce poste. Il est vrai que j'ai parlé de manière assez forte pour manifester mon mécontentement face à ces remarques provocatrices vis-à-vis de mon travail, à l'heure du repas, heure à laquelle tous les clients étaient présents en salle.

Aujourd'hui, j'ai reçu un avertissement par lettre recommandée signée par mon responsable lui-même. Celle-ci stipulait de calmer mon comportement suite aux événements de la dernière fois.

Seulement, cette lettre est remplie de propos purement faux, inventés et irréels. Par exemple, il est écrit que mon responsable allait venir 5 mn après avoir fait cette remarque, ou encore que trois collègues venaient de m'aider, ce qui est purement faux, sachant que j'étais seule à ce poste. De même, il cite des propos soi-disant tenus par moi, que je n'ai jamais cités. De plus, mon responsable a rédigé ce courrier sans même m'en avertir.

J'aimerais réagir face à cela, et j'aurai besoin de conseils afin de répondre à cet avertissement afin de me défendre.

Comme dit précédemment, j'ai 16 ans d'ancienneté dans cette entreprise, et mon responsable n'est ici que depuis deux ans, suite à la démission de mon ancien responsable.

Qui a raison dans ce cas??

J'attends vos réponses et votre aide,
Merci d'avance

Par **sparte consulting**, le **16/12/2009** à **12:01**

Bonjour,

Dans une telle situation vous ne pouvez pas ne pas réagir... En effet, une absence de contestation vaudrait presque acceptation dans le cadre d'une éventuelle procédure future. Il vous faut donc montrer votre refus et désaccord par rapport à ce courrier.

Pour cela vous devez de plus avoir une trace écrite et donc passer par le recommandé.

Vous pouvez dans un premier temps le faire parvenir à votre responsable et si la situation persiste en faire parvenir un autre à votre n+2 attirant ainsi l'attention sur le climat délétère.

Vous inverserez ainsi la relation puisque vous détiendrez alors un courrier ayant averti la direction de l'éventuel harcèlement que vous subissez.

Cdlt